

Département des Pyrénées-Atlantiques  
ARRONDISSEMENT DE PAU  
Commune de LONS

Délibération du  
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 10 mai 2023

**PRESENTS :** M. Le Président, Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme BLEAU,  
Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme VANCAUWENBERGE,  
Mme CASTERA, Mme MAZILIÉ,

**ABSENTES EXCUSÉES :** Mme MOLINA, Mme ZINT

**Délibération n° : 06-10052023**

**OBJET :** DM n° 1 Exercice 2023 - Budget principal du CCAS – Cadrage budgétaire

Monsieur le Président du CCAS explique aux membres du Conseil d'Administration que des ouvertures et suppressions de crédits sont nécessaires en section de fonctionnement.

En effet, Monsieur le Président informe qu'il convient d'ajouter au budget des crédits au compte 6218 suite à la gratification du stagiaire qui intervient du 13/02 au 02/06/2023 au sein du CCAS (+ 2 200 €).

De plus, au vu de la demande de subvention adressée par le collectif alimentaire, et de la somme qui leur est accordée de 16 000 €, il convient d'ajouter des crédits au compte 65748 (+ 1000 €).

Enfin, vu le cadrage budgétaire nécessaire au budget annexe « Service Prestataire d'Aide à Domicile » du CCAS et la diminution de la subvention d'équilibre qui en découle, il convient là aussi de supprimer les crédits au compte 65821 (-37 800 €).

Afin d'équilibrer le présent cadrage, la ligne provision est abondée de 34 600 €.

Aussi, Monsieur le Président du CCAS propose de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Article	Libellés	Ouverture de crédits		Suppression de crédits	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT :</b>					
6218	Autre personnel extérieur	2 200 €			
65748	Subventions de fonct. pers. droit privé	1000 €			
65821	Déficits des budgets annexes			37 800 €	
6815	Provision	34 600 €			
<b>TOTAL :</b>		<b>37 800 €</b>		<b>37 800 €</b>	

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVENT** les ouvertures de crédits telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,



Nicolas PATRIARCHE